

**DISWAY - Société Anonyme au capital de 188.576.200 DH - Registre du Commerce de Casablanca N° 41253**  
Siège social : Lotissement « La Colline II » N°8, Sidi Maârouf – Casablanca

**AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société Disway, Société Anonyme, au capital de 188.576.200 Dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le 12 Mai 2011 à 15 heures au siège social de la société sis à Casablanca, Lotissement La Colline II, n°8, Sidi Maârouf, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture des rapports de gestion du directoire et des Commissaires Aux Comptes ;
- 2 - Lecture des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
- 3 - Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;
- 4 - Affectation du résultat ;
- 5 - Quitus de leur gestion aux membres du directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du conseil de surveillance ainsi qu'aux Commissaires Aux Comptes ;
- 6 - Approbation du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 95 et suivants de la loi 17/95 ;
- 7 - Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- 8 - Questions diverses .

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, déposer au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres détenus par lui, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi 17-95 sur les sociétés a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

**PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Directoire, du Rapport Général du Commissaire Aux Comptes et les observations du conseil de surveillance, approuve tels qu'ils sont présentés les comptes et les états de synthèses de l'exercice 2010 se soldant par un bénéfice net comptable de 76.855.329,87 Dirhams.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telles que modifiée et complétée par la loi 20-05, en prend acte et approuve ledit rapport.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat Net de l'exercice	76.855.329,87
Réserve légale	3.842.766,49
<b>Résultat net distribuable de l'exercice</b>	<b>73.012.563,37</b>
+ Report à nouveau créateur antérieur	26.924,29
<b>Solde distribuable</b>	<b>73.039.487,66</b>
- Dividendes distribués	39.601.002,00
<b>Solde au compte report à nouveau</b>	<b>33.438.485,67</b>

Le dividende ainsi fixé à 21 dhs par action, sera mis en paiement à compter du 05/07/2011.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du conseil de surveillance, aux membres du Directoire et aux Commissaires Aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2010.

**CINQUIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

**Le Conseil de Surveillance**

**A. SAAIDI ET ASSOCIES**  
Commissaires aux Comptes  
4, Place Marché  
20 070 - Casablanca  
Maroc

**Belkhaty Finance Consultants**  
79, Rue Jaber Ibnou Hayane  
Casablanca

**RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires de la Société  
**DISWAY S.A.**  
8, Lot La Colline II-Sidi Maârouf,  
Casablanca

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société DISWAY S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 570 632 557,03 dont un bénéfice net de MAD 76 855 329,87.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La Société Distrisoft (absorbée par Matel PC Market) a fait l'objet, au cours de l'exercice 2010, d'un contrôle fiscal, non encore achevé, au titre des exercices 2006 à 2009 portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu. Comme indiqué dans l'état des passifs éventuels, la Société a reçu une première notification des chefs de redressements au titre de l'exercice 2006 qu'elle a entièrement rejetée et a fait un pourvoi devant la commission locale de taxation. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure ni de déterminer l'issue finale de ce contrôle fiscal, ni d'apprécier son impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010. A noter que la Société pourrait imputer l'impact de ce contrôle directement sur sa prime de fusion conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2010.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous attirons votre attention que la société Matel Tunisie, détenue à hauteur de 50% de son capital par Qualiserv SARL filiale à 100% de votre Société, présente au 31 décembre 2010 une situation nette négative. Les comptes de cette société ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation. Selon le Management, l'activité de Matel Tunisie devrait se poursuivre. DISWAY compte continuer à apporter son soutien financier à cette société considérée comme stratégique.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous vous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion ou Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 29 mars 2011.

**Les Commissaires aux Comptes**

A. Saaidi et Associés  
A. SAAIDI & ASSOCIÉS  
4, Place Marché - CASABLANCA  
Tél: 0522 57 00 10  
Fax: 0522 57 10 24

Belkhaty Finance Consultants  
Belkhaty Finance Consultants  
Mohamed BELKHAYAT  
Associé

**A. SAAIDI ET ASSOCIES**  
Commissaires aux Comptes  
4, Place Marché  
20 070 - Casablanca  
Maroc

**Belkhaty Finance Consultants**  
79, Rue Jaber Ibnou Hayane  
Casablanca

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION**  
PROVISOIRE CONSOLIDÉE

**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire consolidée de la société DISWAY et de ses filiales, comprenant le bilan consolidé et le compte de produits et charges consolidés relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés du Groupe totalisant KMAD 566 197 dont un bénéfice net consolidé (part du Groupe) de KMAD 71 569.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan consolidé et du compte de produits et charges consolidé ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

La Société Distrisoft (absorbée par Matel PC Market) a fait l'objet, au cours de l'exercice 2010, d'un contrôle fiscal, non encore achevé, au titre des exercices 2006 à 2009 portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu. La Société a reçu une première notification des chefs de redressements au titre de l'exercice 2006 qu'elle a entièrement rejetée et a fait un pourvoi devant la commission locale de taxation. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure ni de déterminer l'issue finale de ce contrôle fiscal, ni d'apprécier son impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010. A noter que la Société pourrait imputer l'impact de ce contrôle directement sur sa prime de fusion conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 31 décembre 2010, conformément aux normes nationales en vigueur.

Sans remettre en cause la conclusion formulée ci-dessus, nous attirons votre attention que la société Matel Tunisie, détenue à hauteur de 50% de son capital par Qualiserv SARL filiale à 100% de votre Société, présente au 31 décembre 2010 une situation nette négative. Les comptes de cette société ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation. Selon le Management, l'activité de Matel Tunisie devrait se poursuivre. DISWAY compte continuer à apporter son soutien financier à cette société considérée comme stratégique.

Casablanca, le 29 mars 2011

**Les Commissaires aux Comptes**

A. Saaidi et Associés  
A. SAAIDI & ASSOCIÉS  
4, Place Marché - CASABLANCA  
Tél: 0522 57 00 10  
Fax: 0522 57 10 24

Belkhaty Finance Consultants  
Belkhaty Finance Consultants  
Mohamed BELKHAYAT  
Associé





